

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
VILLE DE LA RICAMARIE**

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 31 MARS 2023**

Le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué par le Président du Centre Communal d'Action Sociale le 24 mars 2023, s'est réuni salle du Conseil de la Mairie de La Ricamarie, le vendredi 31 mars 2023 à 09 h 30, sous la Présidence de Monsieur Cyrille BONNEFOY, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : M. BONNEFOY (Président), Mmes POINAS, MONTAGNON, LAURENT, KRENENOU, M. BRIQUET
Mmes VACHER, BUSALLI, BOUCHET

Pouvoirs : Mme BENDRISS a donné pouvoir à Mme BOUCHET
Mme FARES a donné pouvoir à Mme POINAS
M. HARO a donné pouvoir à Mme MONTAGNON

Absente excusée : Mme BOYER

Secrétaire de séance : Mme MONTAGNON

Soit 12 membres présents ou représentés sur 13.

Assistaient également Madame DEPLAGNE Marie-Pierre, Directrice Générale des Services, Monsieur ALCARAZ Eddy, Directeur Général Adjoint des Services, Mesdames SANCHEZ Virginie, Directrice du C.C.A.S., BRUNON Elodie, Directrice de la Résidence Autonomie « La Récamière ».

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 février 2023.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

APPROUVENT le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 février 2023.

1- Vote du Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale

Des tensions sont ressenties sur la masse salariale ; CTI supplémentaire avec impact en 2023. Une subvention supplémentaire de la part de la ville est à prévoir.

Il sera proposé au Conseil d'Administration d'approuver le Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 012 800 € en section de fonctionnement et à la somme de 6 500 € en section d'investissement, dans lequel figure le tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2023.

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVENT** la délibération « Vote du Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale »

2 - Centre Communal d'Action Sociale – subvention aux associations

Monsieur Le Président remercie l'association Ric Solidarité pour la qualité du travail fourni par les bénévoles, sur la commune.

Il sera proposé au Conseil d'Administration d'allouer une subvention annuelle aux Associations suivantes pour l'année 2023 :

- Association « Ric Solidarité » 2000,00 €

Les membres du Conseil d'Administration après avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVENT** la délibération « Centre Communal d'Action Sociale – subvention aux associations ».

3 - Centre Communal d'Action Sociale – Bilan Social 2022.

La Ricamarie, le 31 mars 2023.

Le Président du C.C.A.S.
Cyrille BONNEFOY.



La Secrétaire de séance
MONTAGNON Marie Claude.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Marie Claude", is written over the typed name of the secretary.